

Aménagement et exploitation d'un cimetière  
(inhumations et cendres)

## Renseignements

*Préalable*

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

*Portée du formulaire*

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement l'aménagement et l'exploitation d'un cimetière où sont inhumés des cadavres ou des cendres d'humains ou d'animaux soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 1 de l'article 107 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) et du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

*Fournir les renseignements demandés*

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

*Consignes particulières*

Ce formulaire ne vise pas les installations d'incinération de déchets anatomiques humains tels que définis au [Règlement sur les déchets biomédicaux](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 12) qui sont plutôt visées à l'article 237 du REAFIE, soit une installation d'incinération de déchets biomédicaux.

De plus, ce formulaire ne vise pas l'activité d'incinération de cadavres ou de parties d'animaux, qui est plutôt visée à l'article 67 du REAFIE, soit une installation d'élimination de matières résiduelles. Le cas échéant, retournez au formulaire *général Identification des activités et des impacts* et remplissez les formulaires associés à ces activités.

## Références

*Loi et règlements directement liés au présent formulaire*

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r.35.2) - ci-après appelé le RPEP

*Règlements complémentaires*

- [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](#) (chapitre Q2, r. 37) - ci-après appelé le RPRT
- [Règlement sur la qualité de l'eau potable](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40) - ci-après appelé le RQEP
- [Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r.0.1) - ci-après appelé le RAMHHS
- [Code de conception d'un système de gestion des eaux pluviales admissible à une déclaration de conformité](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r.9.01) - ci-après appelé le Code pluvial

*Documents de soutien, guides et outils de référence*

- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

### Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité d'aménagement et d'exploitation d'un cimetière sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, assurez-vous de cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et de remplir les formulaires associés.

Activités complémentaires à l'activité d'aménagement et d'exploitation d'un cimetière où sont inhumés des cadavres ou des cendres d'humains ou d'animaux	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al. 1 (2) LQE
Gestion des eaux pluviales (ex. : bassin de stockage des eaux de précipitations avec surverse au fossé)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Traitement des eaux sanitaires	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al. 1 (4) LQE

## 1. Description de l'activité

### 1.1 Nature des activités

1.1.1 Cochez la ou les cases correspondant aux types d'inhumation<sup>1</sup> pratiqués dans le cadre de l'activité visée par la demande d'autorisation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

- Inhumation<sup>1</sup> de cadavres d'humains
- Inhumation<sup>1</sup> de cendres d'humains
- Inhumation<sup>1</sup> de cadavres d'animaux
- Inhumation<sup>1</sup> de cendres d'animaux

1.1.2 Fournissez la superficie globale (m<sup>2</sup>) et les dimensions (m) du terrain qui accueille le cimetière visé par la demande d'autorisation (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

1.1.3 Fournissez la superficie (m<sup>2</sup>) et les dimensions (m) des zones d'inhumation<sup>1</sup> et de columbarium<sup>2</sup> visées par votre activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

1.1.4 Décrivez l'activité visée en précisant chacune des étapes liées à l'établissement et à l'exploitation du cimetière (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

La description doit inclure :

- les travaux de défrichage du terrain;
- les travaux d'excavation et de gestion des sols pour la construction ou l'aménagement du cimetière;
- les travaux pour l'inhumation<sup>1</sup> des cadavres ou des cendres;
- l'entreposage des cadavres et des cendres;
- les procédures techniques destinées à préparer les cadavres, à les préserver ou à retarder leur décomposition réalisées sur le site de l'activité;
- les bâtiments;
- toute autre étape effectuée dans le cadre de l'activité;
- toute autre information pertinente.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

### 1.2 Caractéristiques techniques et opérationnelles

1.2.1 Inscrivez les durées minimale et maximale (le cas échéant) d'exploitation du cimetière (en année) art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

### 1.2.2 Décrivez l'aménagement du cimetière (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Cette description doit permettre de localiser tous les éléments d'importance nécessaires à la réalisation de l'activité et inclure les éléments suivants :

- les zones d'inhumation<sup>1</sup> et de columbarium<sup>2</sup>;
- les zones d'entreposage des sols excavés, des cadavres, des cendres, des produits chimiques, etc.;
- les zones de préparation des cadavres avant inhumation<sup>1</sup>, le cas échéant;
- les zones de chargement et de déchargement;
- les bâtiments et toute autre infrastructure;
- les points de rejet des contaminants<sup>3</sup>, s'il y a lieu;
- toute autre information pertinente.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

Il est recommandé de présenter ces éléments sur un plan d'aménagement du cimetière afin d'en faciliter l'analyse. *(Facultatif)*

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 1.2.3 Indiquez la profondeur maximale (m) des excavations dans le sol pour chaque type d'inhumation<sup>1</sup> identifié à la question 1.1.1 et le cas échéant, pour chaque zone d'inhumation<sup>1</sup> prévue (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

### 1.2.4 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez une description des appareils, des équipements et des outils utilisés pour l'excavation des sols aux fins d'inhumation<sup>1</sup> (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 1.3 Gestion et entreposage des matières

### 1.3.1 Décrivez le mode de gestion et d'entreposage des matières à inhumer (ex. : salles d'entreposage, système de réfrigération, etc.) (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Ces informations doivent comprendre la description des aires d'entreposage, leur capacité maximale d'entreposage, ainsi que les informations techniques des principaux appareils ou équipements utilisés le cas échéant (leur nombre, leur capacité maximale, etc.).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

1.3.2 Des produits chimiques sont-ils utilisés pour le nettoyage, la désinfection ou pour toute autre opération durant l'exploitation de votre activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.4.*

1.3.3 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez une description des produits chimiques utilisés pour l'exploitation du cimetière (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

1.3.4 Afin de faciliter l'analyse de la demande, fournissez les fiches signalétiques identifiant la composition des produits chimiques utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE. *(Facultatif)*)

Notez que lorsqu'applicable, les fiches signalétiques doivent présenter au minimum l'ensemble des composés d'un produit (avec le numéro de CAS (*Chemical Abstracts Service*), la proportion de tous les composés du produit, les données de toxicité aquatique du produit et les données sur la dégradabilité du produit.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 1.4 Description de la gestion des eaux

1.4.1 Votre projet comporte-t-il au moins une activité de prélèvement qui n'est pas assujettie à l'obtention d'une autorisation ministérielle (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la question 1.4.3.*

1.4.2 En plus des éléments demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à l'approvisionnement et au prélèvement d'eau, décrivez les éléments suivants (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- le traitement de l'eau prélevée ou approvisionnée avant son utilisation, le cas échéant;
- les équipements de mesure et de contrôle mis en place;
- toute autre information pertinente.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

1.4.3 Décrivez l'usage des eaux prélevées, utilisées et générées par votre activité ( art. 17 al. 1 (1) et 18(1) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

1.4.4 Décrivez le chemin d'écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées par votre activité, de leur approvisionnement à leur utilisation, jusqu'à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1) et 18(1) REAFIE).

La description doit inclure :

- les eaux potables;
- les eaux de procédés;
- les eaux de lavage;
- les eaux sanitaires;

- les eaux résiduaires;
- toute autre eau prélevée, utilisée ou générée.

Le cas échéant, la description doit considérer la recirculation<sup>4</sup> ou la réutilisation des eaux.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

**1.4.5 Afin de faciliter l'analyse de votre demande, fournissez un diagramme d'écoulement des eaux et un bilan des eaux (art. 17 al. 1 (1) et 18(1) REAFIE). (Facultatif)**

Le diagramme fourni doit être à jour et présenter l'écoulement des eaux, de leur approvisionnement jusqu'aux appareils, aux équipements, aux réservoirs, aux bassins d'entreposage, aux ouvrages utilisés ou aux étapes réalisées. Les eaux recirculées ou réutilisées doivent y être indiquées.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**1.4.6 Votre activité d'exploitation d'un cimetière génère-t-elle des eaux (art. 18(1) et (2) REAFIE).**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.5.*

**1.4.7 Les eaux générées par votre activité d'exploitation d'un cimetière sont-elles exclusivement rejetées dans l'environnement<sup>5</sup> ou dans un système d'égout<sup>6</sup> (art. 18(1) et (2) REAFIE)?**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Oui, passez à la section 1.5.*

**1.4.8 Si les eaux générées sont recirculées ou réutilisées dans les étapes d'exploitation ou si elles sont dirigées vers un autre lieu de disposition finale ou de rejet, décrivez la gestion de ces eaux et leur disposition, s'il y a lieu et fournissez le volume maximal d'eau disposée (journalier [m<sup>3</sup>/j] ou annuel [m<sup>3</sup>/an], selon le cas) en précisant si le volume est estimé ou mesuré (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

## 1.5 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

1.5.1 Indiquez dans le tableau ci-dessous les dates de début et de fin des différentes phases ou étapes de réalisation de l'activité, si cela est applicable (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Par exemple :

- la construction des bâtiments;
- les travaux d'aménagement de l'activité;
- l'exploitation de l'activité;
- si connue, la date de fin de l'exploitation de l'activité.

Étapes de réalisation	Début	Fin	Durée
	calendrier	calendrier	

1.5.2 Indiquez dans le tableau ci-dessous l'horaire d'exploitation de votre activité et le nombre de quarts de travail pour chaque journée de la semaine (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Horaire	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure de début							
Heure de fin							
Nombre de quarts de travail							

1.5.3 Fournissez les informations suivantes sur les modalités de réalisation de l'activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE) :

- le nombre de semaines d'exploitation par année : \_\_\_\_\_ champ texte\_\_
- la période de pointe d'exploitation (le cas échéant) : \_\_\_\_\_
- la période d'arrêt d'exploitation (le cas échéant) : \_\_\_\_\_
- le nombre maximal d'employés : \_\_\_\_\_
  - le nombre d'employés affectés à la production : \_\_\_\_\_
  - les autres employés (bureau, entretien, etc.) : \_\_\_\_\_

## 2. Localisation des activités

### 2.1 Localisation et données géospatiales

2.1.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al.2 (1) et (2) REAFIE) :

- la délimitation du terrain du cimetière;
- la localisation des bâtiments;
- les zones d'intervention affectant les milieux humides et hydriques;
- les puits d'alimentation en eau potable dans un rayon de 300 m;
- les autres types de puits d'eau souterraine présents dans un rayon de 300 m;

- les cours et plans d'eau;
- les points de prélèvements d'eau de surface;
- les points de rejets des eaux de ruissellement du terrain du cimetière;
- les regards pluviaux et d'égouts
- les fossés<sup>7</sup> servant au drainage des eaux du site;
- toute autre information pertinente.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :
Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou GeoJSON)	
Fichier :	Description :

En l'absence de données géospatiales, fournissez les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 2.2 Description du site et du milieu environnant de l'activité

### 2.2.1 Décrivez le zonage du lieu et du milieu environnant sur un rayon de 2 km (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

### 2.2.2 Fournissez la distance (m) entre le cimetière et les habitations les plus proches (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*



**2.2.3 Fournissez la profondeur (m) du niveau le plus élevé de la nappe phréatique calculé sur une période d'une année (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Notez qu'une profondeur minimale de 1 m doit être respectée entre la base des corps et le niveau maximal moyen saisonnier des eaux souterraines évalué sur une année.

Le calcul de ce niveau des eaux souterraines est indiqué à l'article 83 du [Code de conception d'un système de gestion des eaux pluviales admissible à une déclaration de conformité](#).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

**2.2.4 Fournissez la distance (m) entre le cimetière et la ligne des hautes eaux de tout plan d'eau ou cours d'eau (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Notez que pour tous les plans d'eau et les cours d'eau, la marge de recul recommandée pour l'aménagement d'un cimetière est fixée à 100 m par rapport à la ligne des hautes eaux.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

**2.2.5 Le cimetière est-il aménagé à proximité d'un prélèvement d'eau souterraine (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 17 al. 1 (3) RPEP)?**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.7.*

**2.2.6 Fournissez la distance (m) entre le cimetière et le puits d'eau souterraine (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).**

Notez qu'une distance minimale de 30 m doit être respectée entre le cimetière et le puits (art. 17 RPEP).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

**2.2.7 Un prélèvement d'eau de surface est identifié dans le milieu environnant du cimetière visé par votre activité?**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.*

**2.2.8 Fournissez la distance (m) entre le cimetière et la ligne des hautes eaux du plan d'eau ou du cours d'eau dans lequel le puits est aménagé (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).**

Notez qu'une distance minimale de 100 m doit être respectée entre le cimetière et la ligne des hautes eaux du plan d'eau ou du cours d'eau.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

## 3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

### 3.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général *Identification des activités et des impacts* (art. 18 REAFIE).

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement<sup>9</sup>, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

#### 3.1.1 *Rejets d'un effluent (eau)*

Ce formulaire vise tous les rejets d'eaux provenant d'un effluent. Celui-ci peut être rejeté dans l'environnement<sup>5</sup>, dans un système d'égout<sup>6</sup>, ou acheminé à l'extérieur du site pour sa gestion et sa disposition.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Rejets d'un effluent (eau)* :

- la gestion des eaux pluviales du cimetière avec un rejet dans l'environnement<sup>5</sup>, dans un système d'égout<sup>6</sup> ou acheminé à l'extérieur du site.

Les mesures d'atténuation prévues pour réduire ces impacts doivent être décrites dans ce formulaire d'impact.

#### 3.1.2 *Rejets atmosphériques*

Ce formulaire permet de faire état de tous les rejets atmosphériques générés par toutes les activités composant un même projet.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Rejets atmosphériques* :

- l'implantation et l'exploitation d'une activité générant des émissions atmosphériques, notamment des émissions diffuses de particules, des gaz, mais aussi des odeurs;

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants<sup>3</sup> dans l'atmosphère ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire d'impact.

#### 3.1.3 *Eaux de surface, eaux souterraines et sols*

Ce formulaire permet de décrire les contaminants<sup>3</sup> susceptibles d'altérer les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols et d'identifier leurs impacts anticipés sur l'environnement<sup>5</sup>. Les mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées pour les eaux de surface, les eaux souterraines ou les sols doivent y être décrites.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Eaux de surface, eaux souterraines et sols* :

Pour l'établissement et exploitation d'un cimetière :

- la modification du drainage des eaux de surface;
- le rejet de contaminants<sup>3</sup> pouvant atteindre les eaux de surface, les sols ou les eaux souterraines (ex. : résurgence des eaux de lixiviation des cadavres et cendres inhumés);
- l'altération de la qualité des eaux souterraines;
- l'excavation et disposition de sols.

Les mesures d'atténuation prévues pour réduire ces impacts doivent être décrites dans ce formulaire d'impact.

### 3.1.4 *Bruit*

Ce formulaire permet de décrire les impacts d'une activité ou d'un projet générant des émissions de bruit.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Bruit*:

- les aires de circulation, de chargement et de déchargement des matières;
- les bruits d'impacts;
- la machinerie se déplaçant sur le site.

### 3.1.5 *Autres impacts environnementaux*

Ce formulaire permet de décrire tout autre impact environnemental, non déclaré dans un formulaire d'impact spécifique, qui pourrait être généré dans le cadre d'une activité ou d'un projet.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Autres impacts environnementaux*:

- les perturbations de la faune et de la flore;
- la perte de végétation d'un milieu humide ou hydrique;
- les impacts sociaux (acceptabilité sociale).

Les mesures d'atténuation prévues pour réduire ces impacts doivent être décrites dans ce formulaire d'impact.

## 3.2 Exigences réglementaires

### 3.2.1 Fournissez une étude hydrogéologique du terrain décrivant notamment les conditions hydrogéologiques qui prévalent (art. 17 al.1 (5) et 108 (1) REAFIE).

Cette étude devrait décrire les éléments suivants :

- la nature du sol du terrain destiné à l'aménagement du cimetière;
- le contexte géologique général incluant la stratigraphie des sols et du roc du terrain;
- la granulométrie de la zone non saturée des sols qui recevront les corps ou les cendres;
- le sens d'écoulement des eaux souterraines et le gradient hydraulique;
- la profondeur de la surface piézométrique en période de hautes eaux des nappes d'eau souterraine;
- un inventaire des puits d'eaux souterraines en précisant ceux destinés à la consommation humaine et à la transformation alimentaire et leurs aires de protection;
- les catégories de prélèvement d'eaux destinées à la consommation humaine (catégories 1, 2 et 3);
- un inventaire des récepteurs potentiels de contaminants<sup>3</sup> dans les eaux de surface et les eaux souterraines à l'intérieur d'un rayon de 200 m autour du site;
- toute autre information pertinente.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 4. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général *Identification des activités et des impacts*.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

### 4.1 *Programme de contrôle des eaux souterraines*

Ce formulaire vise les activités industrielles ou commerciales visées par l'article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu'un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni avec la demande d'autorisation (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire *Programme de contrôle des eaux souterraines*:

- le cimetière se retrouve dans les aires de protection d'une installation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire;

- le cimetière est localisé en amont hydraulique d'un prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire.

Les mesures prévues pour le respect des exigences relatives aux distances entre le cimetière et le prélèvement d'eau devront être décrites dans ce formulaire d'impact.

#### 4.2 *Historique du terrain (sols)*

Si le terrain a fait l'objet d'une caractérisation, d'une réhabilitation, a soutenu une activité industrielle ou commerciale ou est susceptible d'être contaminé, remplissez le formulaire complémentaire *Historique du terrain (sols)* (art. 17 al. 2 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire *Historique du terrain (sols)*:

- le cimetière se trouve sur un terrain réhabilité ou possiblement contaminé non visé par l'annexe III du RPRT;
- le cimetière se trouve sur un terrain ayant supporté une activité industrielle ou commerciale visée par l'annexe III du RPRT.

Si une caractérisation de l'état initial des sols a été réalisée, cette dernière peut être jointe au formulaire complémentaire *Historique du terrain (sols)*. Ce type de caractérisation peut être réalisée afin de connaître la teneur de fond naturel de certains éléments (ex. : arsenic, cadmium) et permet d'établir la qualité des sols avant la réalisation d'une activité (art. 18 REAFIE).

### 4.3 Autres informations

#### 4.3.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. (*Facultatif*)

Exemples :

- des inventaires spécifiques à une espèce;
- des études antérieures;
- des fiches techniques;
- tout autre renseignement ou document pertinent.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

### 5. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

#### 5.1 Les services d'un professionnel<sup>8</sup> ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui  Non

#### 5.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel<sup>8</sup> ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 6. Lexique

<sup>1</sup> **inhumation** : action de mettre en terre ou de déposer dans un mausolée, un columbarium<sup>2</sup>, un caveau, une crypte, des restes mortels.

<sup>2</sup> **columbarium** : installation aménagée dans le but de recevoir les cendres produites par crémation.

<sup>3</sup> **contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement<sup>5</sup> (art. 1 LQE).

<sup>4</sup> **recirculation** : réintroduction (ex. : par pompage) d'une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités de l'exploitation vers une portion antérieure d'un circuit d'eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement afin de maintenir une bonne qualité de l'eau.

<sup>5</sup> **environnement** : l'eau, l'atmosphère, le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

<sup>6</sup> **système d'égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l'entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d'origine domestique, avant leur rejet dans l'environnement<sup>5</sup>, à l'exception :

1° d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d'égout, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;

2° d'un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d'origine domestique issues d'un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;

3° d'un équipement ou d'un dispositif de traitement d'eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d'origine domestique et qui n'est pas exploité par une municipalité (art. 3 REAFIE).

<sup>7</sup> **fossé** : un fossé de voie publique ou privée, un fossé mitoyen ou un fossé de drainage tel que défini aux paragraphes 2 à 4 du premier alinéa de l'article 103 de la [Loi sur les compétences municipales](#) (chapitre C-47.1) (art. 3 REAFIE).

<sup>8</sup> **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

## 7. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

### Modèle 1 – Question 1.1.8 : Description des appareils, des équipements et des outils utilisés

Nom ou type d'appareil, équipement ou outil	Numéro ou code d'identification	Nombre d'unités	Nom du manufacturier et numéro ou type de modèle (s'il y a lieu)	Dimensions (m)	Volume maximal utile ou capacité maximale (le cas échéant)
	Tel qu'identifié sur les plans soumis				Précisez l'unité de mesure utilisée et si la donnée est estimée ou mesurée.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.1.8.</i>					

### Modèle 2 – Question 1.3.3 : Description des produits chimiques utilisés

Identification du produit chimique utilisé (réactif ou autre)	But de l'utilisation	Description des composantes constituant cet intrant (lorsqu'applicable)	Quantité maximale utilisée (par an)	Mode d'entreposage	N° aire d'entreposage	Capacité maximale d'entreposage
		Inscrivez le nom de chaque contaminant <sup>3</sup> constituant ce produit et susceptible d'être rejeté à l'environnement <sup>5</sup> .	Précisez l'unité de référence (m <sup>3</sup> , kg ou l) indiquez si la quantité est estimée ou mesurée.		Numéro/code d'identification de l'aire d'entreposage tel qu'indiqué sur les plans soumis.	Précisez l'unité de référence (m <sup>3</sup> , kg ou l) et indiquez si la quantité est estimée ou mesurée.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.3.3.</i>						